

Isolation à l'urée-formol—Loi

Était-ce à l'entrepreneur, celui qui était chargé d'installer cet isolant? Nous savons tous que c'est un secteur où les entreprises naissent et disparaissent au gré de la demande. Je crois qu'ils sont en partie à blâmer, mais comme le gouvernement avait approuvé la MIUF, il n'y avait aucune raison valable qui les empêchait de l'utiliser pour isoler les maisons un peu partout à travers le pays. On ne peut donc rejeter la faute entièrement sur eux.

Est-ce la faute du fabricant? En grande partie oui. Il y a certes beaucoup trop de produits lancés sur le marché au Canada et en Amérique du Nord qui n'ont pas suffisamment été mis à l'épreuve. Dans une large mesure, c'est sa faute car il n'a pas suffisamment étudié le produit pour en déterminer les risques, pour en établir tous les effets secondaires et pour le rendre inoffensif. Finalement, le gouvernement dans sa sagesse proverbiale, avec tous les renseignements en main et les résultats des tests de laboratoire, a quand même décidé d'approuver ce produit et d'en subventionner l'utilisation dans le cadre de son programme d'isolation. Donc, le fabricant, si coupable qu'il soit, peut toujours dire, en dernier ressort, que le gouvernement lui avait donné son aval. Le gouvernement n'y était pas obligé, mais il l'a fait quand même.

● (2030)

Nous en arrivons maintenant à la raison pour laquelle j'ai insisté pour prendre la parole par principe. Je sais que vous avez lu le bill, monsieur l'Orateur, et je sais que des propriétaires d'Ottawa s'y intéressent énormément. Je sais également que, si vous étiez en mesure de le faire, vous tiendriez à exposer à la Chambre les préoccupations de vos concitoyens qui m'ont été exposées, car en dernière analyse c'est quand même le gouvernement qui a approuvé le produit.

Or que fait le bill? Il reconnaît que le gouvernement a été partiellement fautif. Le gouvernement reconnaît qu'il est à blâmer dans une certaine mesure, et il cherchera donc à réparer ses torts. Mais comment le fera-t-il? En veillant à ce que quiconque n'a pas besoin d'aide en obtienne.

Une voix: Comment cela?

M. Deans: Quiconque n'a pas vraiment besoin d'aide pourra obtenir une subvention, tandis que celui qui a besoin d'aide mais n'a pas de soutien financier lui permettent de faire le travail lui-même n'obtiendra pas d'aide puisque cela ne figure pas dans le bill.

Si l'on est du nombre de ces pauvres hères qui n'ont pas un revenu suffisant ou qui n'ont pas les moyens de contracter un emprunt qu'il leur faudrait rembourser aux taux d'intérêt exorbitants exigés de nos jours, on ne saurait profiter de cette mesure législative. Le projet de loi ne prévoit rien pour le retraité qui vit de sa maigre pension et qui, sur les conseils du gouvernement et profitant de sa subvention, a isolé sa maison à la mousse d'urée-formol pour réduire sa consommation de mazout, pour constater ensuite que ce produit est dangereux pour la santé. Le bill ne fait rien non plus pour la jeune famille

qui achète une maison construite depuis quelques années et décide qu'il serait opportun, en cette période où l'on prêche l'économie de l'énergie, d'isoler la maison à la mousse d'urée-formol, sur les conseils du gouvernement et grâce à un prêt ou à une subvention de ce dernier, pour découvrir du jour au lendemain que le produit utilisé lui pose des problèmes de santé intolérables, alors que son revenu n'est pas suffisant pour qu'elle puisse emprunter en vue de débarrasser sa maison de la mousse.

Le bill mettra au plus \$5,000 à la disposition de propriétaires qui doivent avoir les moyens d'emprunter \$15,000 ou \$20,000 de plus s'ils veulent faire enlever la mousse de leur maison. Voilà ce qui ne va pas dans le bill. Voilà ce qui cloche. C'est justement à cause de cela que nous avons tant de mal à l'accepter.

Aux personnes qui sont aux prises avec ces difficultés, comme les vieillards qui n'ont pas les moyens de faire enlever l'isolant, les invalides qui n'ont que leur pension ou les jeunes familles dont les revenus ne leur permettent pas d'emprunter les sommes nécessaires, le ministre dit que, même si le gouvernement a garanti la qualité de la mousse comme isolant et que cette garantie a été une erreur, ces personnes doivent maintenant le croire sur parole. Le gouvernement leur dit de lui faire confiance, que peut-être dans une année ou deux, si elles vivent jusque-là, il essaiera de les aider. Je dis au ministre que c'est inacceptable.

Le ministre sourit. Il a un si bon sourire. Je comprends que les gens se laissent prendre à ce sourire si aimable, mais que cache-t-il? Le ministre n'a pas l'air de se rendre compte qu'il ne s'engage à rien du tout. Je n'insinue pas qu'il ne pense pas ce qu'il dit. Je le crois sincère et convaincu. Je crois qu'il prend cet engagement de bonne foi. Je ne mets pas son intégrité en doute. Je ne doute pas pour un instant que, s'il en avait le pouvoir, il aimerait faire davantage. Mais regardons les choses comme elles sont.

Si le ministre avait été capable de convaincre ses collègues du cabinet qu'ils devraient assumer pleinement leurs responsabilités, il l'aurait déjà fait. S'il avait été assez convaincant pour persuader le Conseil du Trésor qu'il faut mettre plus d'argent à la disposition des personnes qui sont durement éprouvées parce que leur maison est isolée à l'urée-formaldéhyde, ou s'il avait eu assez d'influence pour faire comprendre à ses collègues du cabinet que le gouvernement, parce qu'il a approuvé le produit, est moralement obligé de veiller à ce que personne ne souffre à cause de cette approbation, il l'aurait déjà fait. S'il n'a pas été en mesure de convaincre ses collègues du cabinet l'année dernière que d'autres fonds étaient nécessaires, que le gouvernement fédéral devait s'assurer que les travaux d'enlèvement de la mousse étaient bien effectués dans toutes les maisons où elle posait des problèmes et que c'était au gouvernement fédéral de poursuivre le fabricant et d'obtenir de ce dernier tous les dédommagements possibles, pourquoi croirions-nous alors qu'il peut convaincre ses collègues à l'avenir?